

**LETTRE D'ENTENTE NO 21-282**

**ENTRE :** L'Université du Québec à Rimouski (UQAR)

ci-après appelé « *l'Employeur* »

**ET :** Le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1575  
(SCFP, s.l. 1575)

ci-après appelé « *le Syndicat* »

**OBJET :** **Prolongation de la durée du projet spécifique de déploiement de nouvelles fonctionnalités SAFIRH au Service des ressources humaines**

**CONSIDÉRANT** qu'au cours de la dernière année, la personne salariée assignée au projet spécifique a dû offrir des activités d'intégration et de familiarisation aux nouvelles personnes salariées du Service des ressources humaines à la suite des mouvements de personnel;

**CONSIDÉRANT** que le contexte exceptionnel lié à la pandémie depuis le 13 mars 2020 a occasionné la mise en suspend de certains travaux liés au déploiement de nouvelles fonctionnalités SAFIRH, afin de satisfaire les obligations et d'assurer la continuité des activités du service;

**CONSIDÉRANT** qu'en raison des éléments indiqués aux deux (2) paragraphes précédent, le projet spécifique aurait dû être mis en suspend;

**CONSIDÉRANT** le paragraphe 3.14 de la convention collective en vigueur qui stipule qu'un projet spécifique non renouvelable est d'une durée maximale de douze (12) mois et que cette période peut être prolongée après entente entre les parties;

**CONSIDÉRANT** les discussions tenues entre les parties.

**LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

1. Le préambule fait partie intégrante de la présente entente;
2. Le projet spécifique de déploiement de nouvelles fonctionnalités SAFIRH au Service des ressources humaines, pour lequel est assigné madame Andrée April, technicienne en ressources humaines, qui devait se terminer le 22 décembre 2020 est prolongé d'une durée de douze (12) mois additionnels, soit du 23 décembre 2020 au 22 décembre 2021;
3. La présente entente intervient sans préjudice pour les parties, constitue un cas d'espèce et ne pourra être invoquée à titre de précédent par l'une ou l'autre des parties.

**EN FOI DE QUOI**, les parties aux présentes ont signé à Rimouski ce

12 mars 2021

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À  
RIMOUSKI



SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION  
PUBLIQUE, SECTION LOCALE 1575

